

AVENANT N° 01 A LA
CONVENTION DE CONTRIBUTION DE L'UNION EUROPEENNE
SIGNEE AVEC UNE ORGANISATION INTERNATIONALE

FED / 2011 / 276-356

Avenant N°01 CRIS IFS-RRM/2011/279-945

Entre

L'Union européenne, représentée par la Commission de l'Union européenne, (« l'Administration contractante »)

d'une part,

et

Pour le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD): ayant son siège à One United Nations Plaza, New York, NY 10017 USA, (« l'Organisation »)

d'autre part,

(individuellement, une "Partie" et ensemble "les Parties") ont convenu :

De manière à prendre en compte les quantités réelles et le surcoût du transport urgent par voie aérienne, la convention initiale est modifiée de la manière suivante :

Conditions Particulières

Les articles 3(1), 3(2) et 4(2) sont remplacés par les suivants :

- 3(1) Le coût total de l'Action éligible au financement de l'Administration contractante est estimé à 2.493.624 EUR, tel que détaillé à l'annexe III. Le coût additionnel couvert par cet avenant est de 499.090 EUR et est financé sur base du projet 23431 "Appui aux élections législatives et à la Reconciliation nationale en Côte d'Ivoire".
- 3(2) L'Administration contractante s'engage à financer un montant maximal de 2.493.624 EUR, équivalent à 100 % du coût total éligible estimé, mentionné au paragraphe 1; le montant final étant fixé en conformité avec les articles 14 et 17 de l'annexe II. Les références à un "financement de l'union européenne" s'entendent comme un financement par le FED et l'IFS.
- 4(2) Le paiement s'effectuera conformément à l'article 15 de l'annexe II; l'option suivante mentionnée à l'article 15(1) étant d'application :

Préfinancement (convention initiale)
Préfinancement (avenant 01)
Montant prévisionnel du paiement de solde
(sous réserve des dispositions de l'annexe II)

1.595.627 EUR
399.272 EUR
498.725 EUR

Annexes

Sont annexés au présent Avenant et font partie intégrante de la convention les documents suivants :

Annexe I : Modification à la Description de l'Action

Annexe III : Budget de l'Action qui remplace le Budget de l'Action de la Convention initiale

Fait à Abidjan en trois exemplaires en langue française, dont deux remis à l'Administration contractante et un à l'Organisation.

Pour l'Organisation

Nom *TSASSA Célestin*

Fonction *Directeur Pays ai*

Signature *[Signature]*

Date *07/12/2011*



Pour l'Administration contractante

Nom **Pour le Chef de Délégation
Ordonnateur de la Dépense**

Fonction **YVES GILLET**

Signature *[Signature]*

Date *5/12/2011*



[Handwritten marks]

ANNEXE I

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'Annexe 1 du contrat initial est modifiée comme suit :

1. ANALYSE DE SITUATION

Le paragraphe 3 est remplacé par le suivant :

Eu égard à l'urgence de commander le matériel électoral, l'Union européenne a octroyé à la Côte d'Ivoire une subvention de 2 493 624 euros pour renouveler le matériel électoral et a confié l'administration de cette enveloppe au PNUD qui se chargera de l'acquisition de ces biens en collaboration avec sa centrale d'achats basée à Copenhague.

2. STRATEGIE

Pas de modification.

3. ACQUISITION DU MATERIEL

Le dernier paragraphe est remplacé par le suivant :

Ces opérations concernent les matériels suivants :

5 000 urnes translucides de 60 litres et 400 000 scellés¹
Transport Urnes
15 000 isoairs
Transport isoairs
22 500 kits de bureau de vote
Transport kits de bureau de vote
22 500 flacons d'encre indélébile
Transport encre

¹ Le prix des scellés est inclus dans le prix des urnes.

4. CADRE DE RESSOURCES ET RESULTATS

Pas de modification.

5. MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

Le paragraphe 5.4 est remplacé par le suivant :

5.4. Budget et financement du projet

Cette convention de contribution porte sur un montant de **2 493 624 Euros**. La contribution de la Commission Européenne couvre 100% du coût total de l'Action qui est établi sur la base des plans opérationnels présentés par la CEI.

6. SUIVI ET EVALUATION

Pas de modification.

7. COMMUNICATION ET VISIBILITÉ

Pas de modification.

Dépenses	Unité	# Unités	Coût unitaire (Euros)	Coût (€)
A. Materiel Electorale				
1.2 Action Achats				
5 000 urnes translucides de 60 litres et 400 000 scellés	unité	5.000	15,44	77.198
Transport Urnes*	unité	1	98.435,90	98.436
15 000 isoairs	unité	15.000	3,28	49.258
Transport isoairs*	unité	1	154.606,73	154.607
22 500 kits de bureau de vote	unité	22.500	20,74	466.688
Transport kits de bureau de vote*	unité	1	949.749,10	949.749
22 500 flacons d'encre indélébile	unité	22.500	18,27	411.158
Transport encre*	unité	1	33.396,21	33.396
1.2.1. Dedouanement et Stockage				
Frais transitaire + Entreposage + securisation	unité	1	90.000,00	90.000
Sous-total Action Achats				2.330.490
B. Sous-total Coûts directs éligibles de l'Action				2.330.490
C. Provision pour imprévus				0
D. Total Coûts directs éligibles de l'Action				2.330.490
E. Frais de gestion (7% de D)				163.134
F. COUT TOTAL DE L'ACTION (D+E)				2.493.624

Financement sous projet 20924 (Sortie de Crise)

1.994.534

Financement sous projet 23431 (Appui aux élections législatives)

499.090

* Une attention particulière devra être apportée aux coûts de transport du matériel dans le but minimiser au maximum ces coûts, notamment par l'utilisation de méthodes de groupage et de routage efficaces et efficientes